
Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APASQ

tenue le 9 juin 2012, de 9 h 30 à 12 h

au

Centre Saint-Pierre, Salle 304 - Marcellin-Champagnat

1212, rue Panet, Montréal

et au

domicile de Gabrielle Arseneault à Québec

Membres présents et formant quorum :

Alain Jenkins, *président*, Claude Accolas, *vice-président*, Anouk Looten, *secrétaire*, James Lavoie, *trésorier*, Élène Pearson, *représentante de la région de Québec*, Josée Bergeron-Proulx, Loïc Lacroix Hoy et Julie Vallée-Léger, *administrateur(trice)s*, membres du conseil d'administration.

Gabrielle Arseneault, Raymond Marius Boucher, Robert Breton, Katerine Brochu, Linda Brunelle, Mylène Chabrol, Catherine Comeau, Claude Cournoyer, Sébastien Dionne, Elen Ewing, Martin Ferland, Dominique Giguère, Olivier Landreville, Geneviève Lizotte, Mathieu Marcil, Julie Morais, Julie Morel, Daniel Paquette, Marc Parent, Luce Pelletier, Jocelyn Proulx et Charles Antoine Roy, *membres en règle*.

Étaient aussi présent(e)s :

Gilles Marsolais, Michel Lemire, *conseiller syndical FNC*, Michel Beauchemin, *directeur général*, et Viviane Morin, *coordonnatrice aux services aux membres*

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Ratification des modifications aux règlements généraux de l'APASQ adoptées par le conseil d'administration le 24 mai 2012
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2011
6. Rapport moral du président 2011-2012
7. Rapport d'activités 2011-2012

8. Information sur les travaux des comités de travail du conseil d'administration et mise à jour de leur composition
 - 8.1 Comité des relations de travail
 - *Le point sur la renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et la négociation d'une nouvelle entente avec le Théâtre de la Manufacture*
 - *Le point sur notre demande de reconnaissance comme association représentant les personnes conceptrices de marionnettes, d'accessoires, de maquillages et de coiffures*
 - 8.2 Comité de promotion de la profession
 - *Le point sur notre participation à la Quadriennale de Prague 2011 et les projets d'avenir de la Fondation Jean-Paul Mousseau*
 9. États financiers 2011-2012 de l'APASQ
 10. Présentation des prévisions budgétaires et des perspectives 2012-2013.
 11. États financiers 2011-2012 de la Fondation Jean-Paul Mousseau
 12. Élection à quatre (4) postes d'administrateur
 13. Divers
 - 13.1 Corvée pour le déménagement de l'APASQ
 - 13.2 Sondage sur les logiciels utilisés par les concepteurs
 - 13.3 Programme Jeunes volontaires
 14. Levée de l'assemblée générale annuelle
-

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'association, Alain Jenkins, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 01.

2. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée et d'élection

Alain Jenkins, appuyé par Raymond Marius Boucher, propose que Gilles Marsolais agisse à titre de président d'assemblée et d'élection.

Adopté à l'unanimité

Claude Accolas, appuyé par Raymond Marius Boucher, propose que Michel Beauchemin agisse à titre de secrétaire d'assemblée et d'élection.

Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée donne lecture de l'ordre du jour.

Olivier Landreville, appuyé par Mathieu Marcil, propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

Adopté à l'unanimité

4. Ratification des modifications aux règlements généraux de l'APASQ adoptées par le conseil d'administration

Le directeur général, Michel Beauchemin, présente le document intitulé *Changements proposés aux règlements généraux de l'APASQ*, dont copie a été envoyée aux membres avant l'Assemblée conformément aux règlements généraux de l'APASQ. (Voir l'annexe 1)

Les changements proposés portent principalement sur deux questions.

- La possibilité de convoquer les membres de l'association aux assemblées générales et aux assemblées spéciales sectorielles par voie électronique plutôt que par courrier électronique, ce qui apparaît trop restrictif compte tenu de l'évolution rapide des technologies de l'information.
- La modification du quorum aux assemblées générales et spéciales de l'APASQ pour tenir compte de l'augmentation année après année du nombre de membres de l'association qui rend de plus en plus difficile de réunir au moins dix pour cent des membres en règle.

Le directeur général précise que le conseil d'administration tenait compte des vœux exprimés par les membres présents lors de l'AGA du 4 juin 2011 en adoptant ces changements.

Un débat s'engage sur la pertinence de modifier le quorum prévu pour les assemblées générales et sectorielles spéciales. Plusieurs s'inquiètent du manque de légitimité qui pourrait entacher les décisions prises si le nombre de membres présents était trop bas. Il leur semble que c'est la responsabilité du conseil d'administration de faire tous les efforts nécessaires pour que le quorum (10 % des membres en règle tel que prévu dans nos règlements actuels) soit atteint. D'autres s'inquiètent de la possibilité qu'un petit groupe de membres insatisfaits puisse se présenter à une assemblée et prendre le contrôle de l'association.

Les membres du conseil font état des efforts considérables que demande l'atteinte du quorum (campagne de téléphones et envois de courriels individuels), efforts qui ne garantissent pas malheureusement l'atteinte du quorum le matin de l'assemblée malgré la promesse faite par certains d'être présents. Cela avec le risque que l'association soit paralysée si l'assemblée ne peut pas prendre des décisions, comme cela a failli être le cas l'année dernière.

Le président d'assemblée demande si un membre présent souhaite que l'on vote sur les changements adoptés aux règlements généraux de l'APASQ par le conseil d'administration. Le vote est demandé. On procède à un vote à main levée conformément aux règlements de l'association.

Les changements apportés aux règlements sont entérinés à la majorité des voix.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2012

Le président d'assemblée demande à l'assemblée de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal dont les membres présents ont reçu copie avant l'assemblée. La demande est acceptée. Il demande ensuite si quelqu'un a des changements à proposer au procès-verbal. Aucun changement n'est demandé.

Raymond Marius Boucher, appuyé par Mathieu Marcil, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2011 tel qu'il a été déposé.

6. Rapport moral du président 2011-2012

Le président, Alain Jenkins, donne lecture de son rapport.

Bonjour chers membres,

Au terme d'une première année à la présidence de l'association, je suis heureux de vous tracer un bref bilan des avancées de l'APASQ au cours des derniers douze mois. Avancées qui nous ont permis de mieux remplir les deux volets de notre mandat : *étudier, défendre et développer les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de nos membres et promouvoir et diffuser la création scénographique québécoise.*

L'année 2011-2012 a été avant tout marquée par la renégociation de nos ententes collectives avec l'ACT, l'APTP, PACT, le Théâtre de La Manufacture et TUEJ. Nos comités de négociation ont travaillé très fort et les résultats sont là. Nous avons conclu une première entente collective avec le Théâtre de La Manufacture. Vous serez d'ailleurs appelés à voter sur celle-ci plus tard ce matin. Et, si tout va comme prévu, nous devrions signer une entente de principe avec les représentants de TUEJ dès le 19 juin prochain.

Tout va rondement également du côté de l'APTP et de PACT. Nous leur avons fait parvenir au cours des derniers jours une nouvelle série de contre-propositions. Nous sommes confiants qu'elles seront acceptées dans l'ensemble et qu'elles nous permettront de conclure des ententes de principes avec eux d'ici le mois d'octobre 2012. Cela, bien entendu, après avoir consultés les concepteurs, qui ont signé des contrats avec des producteurs membres de ces diverses associations au cours de deux ou trois dernières années, grâce au forum électronique créé l'an dernier pour calculer avec vous le nombre d'heures et les coûts de réalisation qu'impliquent les différents types de conception. Vous pouvez donc vous attendre à être convoqués à une autre assemblée sectorielle spéciale en novembre prochain pour vous prononcer sur plusieurs nouvelles ententes.

Fait important à mentionner, les négociations en cours ont permis ou permettront non seulement de maintenir nos acquis, mais également de faire de légers gains au chapitre de l'indexation à l'augmentation du coût de la vie des cachets, redevances et frais de subsistance prévus dans les diverses ententes ainsi qu'à celui de l'augmentation progressive à 13 % de la contribution des producteurs à la CSAS. Ces gains paraîtront modestes à certains et ils le sont effectivement, nous en convenons. Nous croyons cependant que nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat dans le présent contexte social et économique, caractérisé par une détérioration des conditions de travail négociées par les travailleurs dans de nombreux secteurs de l'économie ainsi que par une stagnation des budgets octroyés aux compagnies avec lesquelles nous négocions. Et, une fois n'est pas coutume, reconnaître que nos vis-à-vis « patronaux » ont fait preuve pour la plupart d'ouverture tout au long des négociations.

Une ombre dans ce tableau cependant : la renégociation de l'entente collective ACT-APASQ piétine et rien ne laisse présager pour l'instant que nous pourrions arriver à un renouvellement de cette entente dans un avenir rapproché.

En juin dernier, nous avons participé, en compagnie de l'Associated Designers of Canada, à la *Quadriennale de Prague pour le spectacle vivant : espace et design 2011*, grâce à l'aide financière obtenue du CALQ, du CAC, du CAM et du Conseil des arts de l'Ontario. Notre

kiosque mettait à l'honneur l'œuvre de deux grands concepteurs, *François Barbeau* et *Cameron Porteous*. Bien que jugé un tantinet conservateur et académique par certains, il a fait très bonne figure et recueilli de nombreuses félicitations. Vous pouvez d'ailleurs en juger par vous-mêmes en allant sur le site Web de l'association où vous trouverez une présentation exhaustive du travail accompli à Prague. Ce succès a demandé de très grands efforts. Il est dû à plusieurs personnes que je m'en voudrais de ne pas nommer : Andrée Lemieux, Louise Campeau, Guillaume Simard, Raymond Marius Boucher, Sébastien Dionne, Michel Beauchemin et Viviane Morin, du côté de l'APASQ ; Philip Silver et Tanit Mendes, du côté de l'ADC.

Notre participation à la Quadriennale a permis de relancer les activités de la Fondation Jean-Paul Mousseau, tombée en dormance au cours des dernières années. Elle nous a aussi permis d'enclencher une réflexion sur le travail à faire au cours des prochaines années pour promouvoir les arts de la scène au Québec. Anouk Looten, présidente du comité de promotion de la profession de l'APASQ, vous en parlera un peu plus tard. Je m'en voudrais de lui voler ses « scoops ». Je me contenterai donc d'énumérer quelques-uns des projets en cours de réalisation ou à l'étude.

- La présentation d'une exposition sur l'œuvre de François Barbeau en collaboration avec le Centre d'exposition de l'Université de Montréal au printemps 2014, exposition pour laquelle nous avons déjà obtenu une subvention de 11 000 \$ du Service de la Culture de la Ville de Montréal.
- La restauration d'une trentaine de maquettes de décors, entreposées depuis plusieurs années à l'École supérieure de théâtre de l'UQÀM puis dans nos bureaux, en collaboration avec l'Université Concordia où enseigne notre ancien président Raymond Marius Boucher. Ajoutées aux trente maquettes que le Théâtre du Rideau vert nous a données récemment, celles-ci constitueront l'embryon d'une collection importante qu'il nous faudra mettre en valeur au cours des prochaines années.
- La tenue d'un colloque sur l'avenir de nos pratiques artistiques dans le contexte économique actuel et à la lumière du développement des techniques de l'information et des communications.
- La création d'une banque d'images sur le Web en collaboration avec le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), l'Association des illustrateurs du Québec, le Conseil des métiers d'art et Copibec.
- La préparation avec l'ADC de notre participation éventuelle à la Quadriennale de Prague 2015.

Dernière réalisation encore modeste à souligner, mais qui nous l'espérons se développera : l'entrée de l'APASQ sur le réseau social Facebook où nous avons inauguré un babillard d'information entre nos membres et le groupe plus large de nos amis. L'initiative est jeune et vise à accentuer la communication entre concepteurs et conceptrices membres ou non de l'association en leur permettant de partager toutes sortes d'informations pertinentes en rapport avec leur travail.

L'année qui vient sera particulièrement importante pour l'APASQ. Elle sera en effet la dernière de l'entente quadriennale de subvention au fonctionnement qui nous lie au CALQ. Nous devons donc rediscuter cette entente avec le Conseil l'hiver prochain en vertu des nouvelles règles qui régiront le programme de subvention aux associations nationales d'artistes.

Pour nous préparer à cette renégociation, nous devons, dans un premier temps, poursuivre les efforts que nous déployons depuis trois ans pour assainir notre situation financière. Celle-ci, sans être trop préoccupante, demeure délicate comme nous le verrons plus tard dans cette réunion. Notre association, en effet, est toujours aux prises avec un déficit cumulé de plus de 70 000 \$ que

nous devons combler au cours des quatre ou cinq prochaines années au rythme de 10 000 \$ à 15 000 \$ par année. Cela nous interdira par conséquent de nous lancer dans des projets de développement ambitieux à moins que nous puissions les autofinancer.

Dans un second temps, il s'agira de redéfinir dès l'automne prochain le plan de développement de notre association et de la Fondation Jean-Paul Mousseau pour la période 2013-2018. Nous devons alors revoir nos priorités sur le plan syndical et déterminer dans quels secteurs et avec qui nous souhaitons négocier de nouvelles ententes collectives pour mieux défendre nos membres actifs dans les secteurs que nous ne couvrons pas actuellement. Nous devons également déterminer les programmes et les activités à développer pour que nous soyons en mesure de mieux assumer le second volet de notre mandat qui est de promouvoir les arts de la scène québécois.

Beaucoup de travail en perspectives pour le conseil d'administration, la direction générale et tous les membres de l'APASQ qui souhaiteront se joindre à cet effort de réflexion.

L'APASQ, vous le savez peut-être, est forcée de quitter ses bureaux actuels dès l'été 2012. Notre presbytère sera en effet transformé en immeuble à condos. Nous ferons peau neuve dans des locaux moins coûteux de l'immeuble Grover, rue Parthenais, dès le 9 juillet prochain. Si vous le pouvez, venez nous donner un coup de main, car nous avons beaucoup de caisses d'archives à transporter...

Je vous remercie de vous être déplacé(e)s pour assister à cette assemblée générale.

Alain Jenkins
Président

7. Rapport d'activités 2011-2012

Le directeur général, Michel Beauchemin, présente brièvement le rapport d'activités annuel.

Ils énumèrent les divers services offerts aux membres de l'association, services dont les premiers, *la négociation et l'administration de huit ententes collectives qui balisent les conditions d'engagement des personnes conceptrices de décors, de costumes, d'éclairages et d'environnements sonores et l'administration de la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS)*, accaparent, dit-il, au moins 80 % du temps de travail de la coordonnatrice des services aux membres et à la gestion des contrats et de la commis comptable ainsi que 20 % du sien.

Les activités menées en 2011-2012 ont suivi trois axes.

Mission et acquittement du mandat

- *Entreprendre la renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et le Théâtre de la Manufacture.*
- Poursuivre les efforts pour obtenir de la Commission des relations du travail la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures dès que la Cour d'appel du Québec aura rendu une décision dans le dossier portant sur cette question, ce qui devrait être le cas d'ici le printemps 2012.
- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir une bonification du financement des associations d'artistes par le CALQ et l'élargissement de la notion d'artistes aux personnes qui participent à la création et à la représentation sur scène d'œuvres artistiques, en collaboration

avec les autres associations d'artistes reconnues en vertu des lois sur le statut de l'artiste.

- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir des amendements à la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada en collaboration avec les associations d'artistes et les sociétés de gestion collective du droit d'auteur regroupées au sein du DAMIC.

Contribution à la promotion de la profession et apport à la communauté artistique

- Participer conjointement avec l'Associated Designers of Canada à la Quadriennale de Prague 2011, puis évaluer la possibilité de faire tourner cette exposition au Québec et au Canada anglais, ce qui n'a pu être fait faute de ressources suffisantes.
- Entreprendre la définition du plan de développement de la Fondation Jean-Paul Mousseau et l'établissement d'un calendrier d'activités pour les années 2012 et 2013.
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour créer un musée du spectacle vivant physique ou virtuel, en collaboration avec divers organismes dont le RAAV et le CMAQ.

Gestion et gouvernance

- Renforcer le fonctionnement des cinq comités du conseil.
- Revoir les règlements généraux de l'APASQ, de la CSAS et de la Fondation Jean-Paul Mousseau pour les adapter aux besoins actuels de l'organisation.
- Poursuivre la réorganisation de la Caisse de sécurité des arts de la scène en collaboration avec la Caisse de la culture.
- Développer les outils de communication (Page Facebook, site Web, Didascalie en ligne et forum électronique).

2. Les activités prévues en 2012-2013

La renégociation des ententes collectives avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et le Théâtre de la Manufacture a été plus longue que prévue. Par ailleurs, la Cour d'appel du Québec tarde à rendre jugement dans le dossier portant sur la possibilité ou non de négocier, en vertu de la loi sur le statut de l'artiste, des ententes collectives qui s'appliqueraient aux travailleurs salariés. Plusieurs des activités prévues cette année n'ont donc pu être entreprises. Les activités prévues en 2012-2013 seront donc essentiellement les mêmes que celles menées en 2011-2012, en espérant pouvoir mener à terme plusieurs d'entre elles.

Mission et acquittement du mandat

- Compléter la renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP et PACT.
- Entreprendre la renégociation des ententes collectives signées avec le Théâtre de la Veillée et Ex-Machina sans attendre la conclusion d'une entente avec l'ACT.
- Définir une entente collective type abrégée qui nous permettra de conclure des ententes collectives particulières avec des producteurs de théâtre indépendants, en s'appuyant sur les modèles d'entente de ce type mis à notre disposition par l'UDA.
- Formuler et mettre en application un plan permettant la négociation d'ententes collectives dans les secteurs de l'opéra, de la danse et du cirque, en collaboration avec la Fédération nationale des communications (FNC-CSN).
- Poursuivre les efforts pour obtenir de la Commission des relations du travail (CRT) la reconnaissance de l'APASQ comme association représentative des concepteurs d'accessoires, de marionnettes, de maquillages et de coiffures. Cela dès que la Cour d'appel du Québec aura rendu une décision dans le dossier portant sur la possibilité ou non de négocier, en vertu de la loi sur le statut de l'artiste, des ententes collectives qui s'appliqueraient aux travailleurs salariés.

- Tenter de relancer les démarches entreprises en vue d'obtenir l'élargissement de la notion d'artistes aux personnes qui participent à la création et à la représentation sur scène d'œuvres artistiques, en collaboration avec les autres associations d'artistes reconnues en vertu des lois sur le statut de l'artiste.
- Offrir à nouveau un programme de formation continue. Celui-ci comportera cette année six activités :
 - deux activités organisée par l'APASQ seule, *Logiciel d'éclairage Wisywig* et *Console d'éclairages Grand MA 2 Intermédiaire* ;
 - quatre activités organisées en collaboration avec l'AQAD, la SPACQ et l'UNEQ et offertes à Montréal et à Québec : *La boîte à outils du travailleur autonome : Fiscalité, Comment créer et gérer son blogue, Le nouveau marketing des arts – groupe pour les débutants du Web 2, Le nouveau marketing des arts – groupe pour les initiés du Web 2.*
- Dans le contexte nouveau créé par l'adoption de la Loi C-11 modernisant la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada, définir les moyens à mettre en œuvre pour défendre les droits de artistes et des créateurs à une juste rémunération lorsque leurs œuvres sont utilisées en collaboration avec les associations d'artistes et les sociétés de gestion collective du droit d'auteur regroupées au sein du DAMIC.

Contribution à la promotion de la profession et apport à la communauté artistique

- Organiser conjointement avec le Centre d'exposition de l'Université de Montréal une exposition portant sur l'œuvre de François Barbeau et prévoir la publication d'une monographie en rendant compte.
- Définir le plan de développement la Fondation Jean-Paul Mousseau en présentant si possible une nouvelle demande d'aide à la Brigade volante du Conseil des arts du Canada et établir un calendrier d'activités pour les prochaines années.
- Évaluer la possibilité d'organiser une campagne de levée de fonds pour financer les activités de la fondation.
- Participer aux activités de la *Société de développement du musée des arts du spectacle vivant* (SSMSAV) qui promeut la création d'un musée traditionnel ou virtuel.
- Poursuivre la collaboration entreprise avec le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), l'Association des illustrateurs du Québec, le Conseil des métiers d'art et Copibec en vue de créer une banque d'images sur le Web et un musée virtuel du spectacle vivant.

Gestion et gouvernance

- Revoir les règlements généraux de l'APASQ, de la CSAS et de la Fondation Jean-Paul Mousseau pour les adapter aux besoins actuels de l'organisation.
- Poursuivre la réorganisation de la Caisse de sécurité des arts de la scène en collaboration avec la Caisse de la Culture.
- Mieux exploiter les outils de communication (site Web, bottin électronique des membres, Didascalie en ligne et forum électronique, page Facebook) créés au cours des dernières années.

Activités de représentation

- Participer aux activités du *Comité sur l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes* et du *Comité sur la formation continue* créés par le Conseil québécois du théâtre.
- Poursuivre notre participation aux travaux de consultation menés par le CALQ pour la modification du programme de subvention aux associations d'artistes.
- Renouveler notre adhésion aux organismes suivants et participer à leurs activités : Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Conseil québécois des ressources

humaines en culture (CQRHC), Conférence canadienne des arts (CCA), Culture Montréal, Table de concertation des associations d'artistes sur la *Loi sur le droit d'auteur* et le DAMIC.

8. Information sur les travaux des comités de travail du conseil d'administration et mise à jour de leur composition

8.1 Comité des relations de travail

- *Le point sur la renégociation des ententes collectives en vigueur avec l'ACT, l'APTP, PACT, TUEJ et la négociation d'une nouvelle entente avec le Théâtre de la Manufacture*

Le directeur général fait le point sur le processus de renégociation des ententes collectives qui se déroule bien dans l'ensemble. Il semble que nous serons en mesure de respecter le mandat de négociation adopté lors de l'Assemblée générale 2011.

Nous avons déjà conclu un projet d'entente avec Le Théâtre de La Manufacture. Si elle est adoptée lors de l'Assemblée spéciale sectorielle convoquée ce même jour à 12 h, elle pourra être signée d'ici la fin du mois de juin.

La négociation des projets d'entente avec TUEJ, PACT et l'APTP va bon train. Nous devrions être en mesure de conclure des ententes de principe avec ces trois associations, ce printemps avec TUEJ et PACT et tôt cet automne avec l'APTP. Si tel est le cas, nous devons convoquer une autre assemblée spéciale sectorielle en novembre prochain dans le but de discuter et d'adopter ces projets d'entente.

Seule ombre au tableau, les négociations avec l'ACT battent de l'aile. Elles ont été interrompues en mai lorsque les parties ont constaté un désaccord profond sur les clauses monétaires. Nous souhaitons évidemment les bonifier, alors que l'ACT souhaite les diminuer. Inutile de dire que, dans ce contexte, nous n'avons pas intérêt à nous hâter, l'entente actuelle prévoyant une indexation annuelle de 3 % des cachets qui y sont prévus.

À la suite de la présentation du directeur général, des débats s'engagent sur deux questions particulières.

Plusieurs membres remettent en question le fait que nos négociateurs ont accepté d'inclure une lettre d'entente sur l'organisation de laboratoires dans le projet d'entente collective en cours de négociation avec TUEJ. Cette lettre prévoit que les membres de cette association pourront organiser des laboratoires dont la première phase sera rémunérée au tiers du cachet prévu pour une conception. On dit craindre que cela entraîne un surcroît de travail non rémunéré pour les concepteurs qui accepteront de s'engager dans ce type de production et que les producteurs se mettent à l'utiliser systématiquement pour sauver des coûts.

Le directeur général répond que, si tel est le cas, nous pourrions mettre fin à cette pratique, car il est prévu dans la lettre d'entente que l'on en réévaluera les résultats au terme de sa troisième année d'application et que le syndicat ou l'employeur pourra alors, s'il le désire, mettre fin unilatéralement à cette entente avec un préavis de 30 jours.

Quelques membres se disent ensuite en désaccord avec le fait que nous ayons renoncé à obtenir de l'APTP que les redevances payables à l'artiste soient versées à compter de la première représentation et non de la vingt-sixième comme c'est le cas présentement. Ce changement leur

paraît important parce que les premiers 15 000 \$ versés en redevances sont exempts d'impôt au provincial.

Le directeur général répond que l'APTP était d'accord en principe avec le versement des redevances dès la première représentation. Il ajoute cependant que, pour ce faire, il proposait un système très compliqué qui n'aurait pas rapporté davantage aux artistes, tout en complexifiant le calcul des redevances à payer et la gestion des contrats. Dans ce contexte, il a semblé préférable de maintenir le système actuel qui est déjà bien implanté et que tous, artistes et producteurs, connaissent.

Le débat prend fin et pourra être repris s'il y a lieu lors de l'assemblée spéciale sectorielle qui aura à se prononcer sur les projets d'entente qui seront finalement conclus avec TUEJ et l'APTP.

8.2 Comité de promotion de la profession

- *Le point sur notre participation à la Quadriennale de Prague 2011 et les projets d'avenir de la Fondation Jean-Paul Mousseau*

Comme on le verra plus loin, notre participation à 12^e Quadriennale de Prague a occasionné un déficit dû à la nécessité de radier de notre bilan la somme de 12 558 \$ qui y figurait à titre de valeur aux livres du stock de catalogues produits en 2008 après la Quadriennale de Prague 2007.

9. États financiers 2011-2012 de l'APASQ

Le directeur général présente les états financiers 2011-2012. Nous avons connu un déficit de 8 690 \$, alors que notre plan de redressement prévoyait un surplus de plus de 14 000 \$. Cela portera notre déficit accumulé à 78 195 \$. Ce déficit n'est toutefois pas dû à nos dépenses de fonctionnement désormais bien contrôlées. Il est dû, tel que mentionné au point précédent à la décision prise par le conseil d'administration de radier de notre bilan la somme de 12 558 \$ qui y figurait à titre de valeur au livre du stock de catalogues produits en 2008 après la 11^e Quadriennale de Prague. Il ajoute que le conseil a pris cette décision afin de nettoyer notre bilan pour répondre à la demande en ce sens faite par nos vérificateurs et, surtout, pour tenir compte du fait que nous devons l'an prochain formuler une nouvelle demande d'aide au fonctionnement pour la période 2013-2017.

Il est proposé par Mathieu Marcil, appuyé par Olivier Landreville, d'adopter les états financiers tels qu'ils ont été déposés.

Adopté à l'unanimité

10. Présentation des prévisions budgétaires et des perspectives 2012-2013

Le directeur général présente les prévisions budgétaires 2012-2013. Celles-ci prévoient des revenus de 227 410 \$ et des dépenses de 217 373 \$. Cela nous permettra de faire un surplus de plus de 10 000 \$ qui sera consacré à la diminution de notre déficit cumulé.

11. États financiers 2011-2012 de la Fondation Jean-Paul Mousseau

Le directeur général présente les états financiers 2011-2012, année financière qui nous a permis de relancer véritablement les activités de la Fondation. Il rappelle que les revenus de la Fondation provenaient essentiellement de transferts de fonds de l'APASQ qui lui avait confié la production de notre kiosque à la Quadriennale. La Fondation termine son exercice financier avec un surplus de 1 383 \$, les transferts de fonds ayant été de 149 578 \$ et les dépenses 148 195 \$.

Il est proposé par Claude Accolas, appuyé par Raymond Marius Boucher, d'adopter les états financiers tels qu'ils ont été déposés.

Adopté à l'unanimité

12. Élection à quatre (4) postes d'administrateur

Quatre postes d'administrateur sont à pourvoir. Le président d'élection, Gilles Marsolais, procède à l'appel des candidatures

Les candidatures des membres suivants sont proposées :

Anouk Looten
Gabrielle Arseneault
Élène Pearson
James Lavoie
Claude Cournoyer
Linda Brunelle
Geneviève Lizotte
Mathieu Marcil

Linda Brunelle, Claude Cournoyer, James Lavoie et Geneviève Lizotte refusent leur mise en candidature.

Gabrielle Arseneault, Anouk Looten, Mathieu Marcil et Élène Pearson sont proclamé(e)s élu(e)s.

13. Divers

13.1 Corvée pour le déménagement des bureaux de l'APASQ

L'APASQ déménagera ses bureaux le 9 juillet prochain. Les membres qui le peuvent sont invités à venir donner un coup de main.

13.2 Sondage sur les logiciels utilisés par les concepteurs

Katerine Brochu, professeure à l'École nationale de théâtre du Canada, fait état d'un projet de sondage mené conjointement par l'École et le cégep Lionel-Groulx sur les logiciels utilisés par les concepteurs et conceptrices. Répondre à ce sondage ne prendra que huit minutes. Elle demande que l'APASQ invite ses membres à y répondre, demande qui est acceptée.

13.3 Programme Jeunes volontaires

Un membre présent fait état du programme Jeunes volontaires, mesure d'aide gouvernementale pour les jeunes entrepreneurs.

14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Gabrielle Arseneault, appuyé par Mathieu Marcil, propose la levée de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Alain Jenkins, président

Anouk Looten, secrétaire

Annexe 1

Changements adoptés par le conseil d'administration de l'APASQ lors de la réunion tenue le 24 mai 2012

Ces changements ont été adoptés par le conseil d'administration et sont soumis pour ratification à l'Assemblée générale annuelle conformément aux articles 6.05 a), 6.04 a) et 5,02 f) des règlements de l'Association.

ARTICLE 6.05

ATTRIBUTION DU CONSEIL

Le Conseil a le pouvoir, dans les limites que lui impose la Loi sur les syndicats professionnels, de :

- a) **Adopter toute résolution ou tout règlement relatif à l'administration de l'Association ; abroger ou amender des résolutions et règlements ou en suspendre l'application, et poser tous les actes utiles à la poursuite des objectifs de l'Association.**

ARTICLE 6.04

RÉUNIONS

- a) **Résolution : Les résolutions du Conseil entrent en vigueur immédiatement après avoir été votées, à moins qu'il n'y soit fait mention d'une autre date.**

ARTICLE 5.02

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Lors de cette assemblée, il lui appartient :

- a) De recevoir les rapports annuels des administrateurs.
- b) De recevoir le bilan financier.
- c) De recevoir les perspectives à venir et les prévisions annuelles.
- d) De procéder à l'élection du président et des autres membres du conseil.
- e) De ratifier, d'amender ou d'annuler toute décision du conseil.
- f) **De ratifier toutes modifications aux statuts et règlements de l'Association, le cas échéant.**
- g) De ratifier toutes modifications des conditions d'admissibilité à l'Association, le cas échéant.
- h) De fixer le montant des cotisations et des permis, le cas échéant.

Modifications à ratifier

ARTICLE 5.02

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- a) La convocation se fait par avis écrit mis à la poste ~~ou par courrier électronique~~ **ou par voie électronique** au moins dix (10) jours avant la date prévue de l'assemblée générale annuelle et doit mentionner la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour. Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente et toute proposition de modification aux règlements généraux de l'association doivent être joints à l'avis de convocation. L'avis est envoyé à la dernière adresse connue de chaque membre.

ARTICLE 5.03 ASSEMBLÉE SPÉCIALE SECTORIELLE

- a) Le Conseil convoque en assemblée spéciale sectorielle les membres en règle assujettis à une entente collective et inscrits dans la ou les disciplines en cause.
- b) Pour éviter tout conflit d'intérêt, le membre en règle qui agit comme producteur dans un domaine de production relevant d'une entente collective spécifique ne peut être présent à l'assemblée spéciale sectorielle traitant de cette entente.
- c) La convocation se fait par avis écrit mis à la poste ~~ou par courrier électronique~~ **ou par voie électronique** au moins dix (10) jours avant la date prévue de l'assemblée spéciale sectorielle et doit mentionner la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour. Le vote pour entériner une ou des ententes collectives doit être spécifiquement décrit dans l'avis de convocation. L'avis est envoyé à la dernière adresse connue de chaque membre.

ARTICLE 5.04 ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

- a) L'assemblée extraordinaire est convoquée soit à la demande du président, soit à la demande du Conseil, soit à la requête écrite de dix pour cent (10 %) des membres en règle.
- b) L'assemblée extraordinaire doit se tenir dans un délai de quinze jours (15) de la réception de la requête.
- c) La convocation se fait par avis écrit mis à la poste ~~ou par courrier électronique~~ **ou par voie électronique** au moins sept (7) jours avant la date prévue de l'assemblée extraordinaire, ou en cas d'urgence, au moins trois (3) jours.
- d) Les seuls sujets abordés lors de ces assemblées extraordinaires, sont ceux explicitement inscrits à l'ordre du jour de la convocation.
- e) Lorsque l'assemblée réunie en séance extraordinaire ne peut siéger, faute de quorum, le président ajourne l'assemblée à une date ultérieure dans les trente (30) jours qui suivent.

ARTICLE 5.05 QUORUM

Le quorum de toute assemblée ~~est de dix pour cent (10 %) des membres en règle.~~ **est constitué des membres en règle présents.**

Le taux de participation à un vote électronique sur une question particulière doit être de vingt pour cent (20 %) ou plus du nombre de membres en règle pour que son résultat soit considéré valable.